



LABELS, CERTIFICATION ET MARQUES

Se positionner par rapport à la Certification HVE



La certification HVE est une démarche globale qui permet de valoriser vos pratiques et d'accéder à l'écorégime.

Nous vous proposons d'évaluer votre exploitation par rapport au référentiel Haute Valeur Environnementale (HVE). En reprenant les chiffres clés et les indicateurs de votre exploitation, nous établissons une première estimation du respect du référentiel HVE puis nous réalisons ensemble un plan d'actions pour atteindre la certification HVE.



Sébastien : "Au vu de la demande de nos acheteurs, nous avons besoin de savoir si notre exploitation pouvait prétendre à la certification HVE."

Les + AVANTAGES

- > Bénéficiez d'un **accompagnement individuel**, au plus proche de vos besoins.
- > Vous éclairer sur les **points stratégiques** de la certification HVE (indicateurs, méthodes, outils mis en place...).
- > Déterminez les **points à améliorer** pour certifier votre exploitation.

HVE

Découvrez les clés pour la Haute Valeur Environnementale



AU PRÉALABLE

Vous devez disposer d'un logiciel de suivi parcellaire à jour, nous permettant de calculer facilement les indicateurs demandés (IFT, BGA...).



DÉCOUVREZ LA CERTIFICATION

Le conseiller vous présente les différents niveaux de certification, les enjeux et les modalités liés à chacun de ces niveaux.



VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

Le conseiller étudie vos documents et vous apporte les conseils liés à la réglementation PAC (Phyto, Directive Nitrates, BCAE...).



DIAGNOSTIC DU NIVEAU HVE

Le conseiller calcule les indicateurs sur les thématiques : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et gestion de la ressource en eau.



IDENTIFIER LES LEVIERS

Avec le conseiller, vous identifiez les actions qui peuvent être mises en place et vous établissez un plan d'actions.



LES RÉSULTATS

A la suite du rendez-vous, le conseiller établit un compte rendu détaillant les résultats obtenus et les leviers mobilisables pour chaque thématique.

Les 
TARIFS
(hors taxes)

760,00 €

- > 1 rendez-vous d'une demi-journée sur l'exploitation.
- > Réalisation et envoi par mail d'un compte rendu détaillé sous 2 semaines.

Les PRESTATIONS liées

- > MesParcelles
- > Adhésion aux groupes de développement

Votre interlocutrice

Maud EVRARD
Conseillère Certification
Environnementale
02.37.24.46.52
m.evrard@eure-et-loir.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir
10 rue Dieudonné Costes - CS 10399
28008 CHARTRES CEDEX
Tél : 02.37.24.45.45
Mail : accueil@eure-et-loir.chambagri.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
EURE-ET-LOIR